

## **Tontines, réseaux et notion de crédit** **en Afrique de l'Ouest contemporaine**

Ma présentation a pour sujet les tontines de femmes dans les milieux populaires africains, que l'on présentera tout d'abord comme des réseaux de relations d'endettement mutuel, puis dans leur rapport aux micro crédits, en deuxième partie.

Il s'agira modestement d'emprunter les pistes ouvertes par Max Weber dans *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme* et par Laurence Fontaine dans son récent ouvrage sur *L'Economie morale. Crédit, pauvreté et confiance dans l'Europe préindustrielle*. L'influence des idéologies sur l'économie, étudiée par ces auteurs dans une perspective sociologique et historique européenne, s'avère également intéressante à interroger en Afrique de l'Ouest, contemporaine et musulmane, dans une perspective anthropologique.

Laurence Fontaine, analysant les réseaux d'obligation en cascade des débiteurs et créditeurs de l'Europe moderne, rappelle qu'elles constituaient un lien social fondamental hiérarchisant, et que l'économie n'était pas une activité aussi autonomisée qu'il n'y paraît rétrospectivement. Elle reprend les termes de l'anthropologue Karl Polanyi pour décrire une économie « encadrée dans le social », et s'interroge, eut égard notamment à la critique contemporaine d'un système capitaliste déstructurant : « L'économie *encastrée* était-elle véritablement plus morale et plus protectrice pour les plus faibles ? »<sup>1</sup>. Je souhaiterais pour participer au débat, apporter quelques éléments contemporains de réponse à cette question à la lumière de ce qui se passe aujourd'hui en Afrique, où l'économique demeure un aspect avant tout social de la vie des hommes et des femmes.

### **I) Tontines de femmes africaines : l'endettement mutuel institutionnalisé :**

#### **I.1) Présentation du thème de recherche:**

Mes recherches en anthropologie économique portent plus spécifiquement sur les tontines organisées par les femmes au Mali et en contexte migratoire.

L'appellation « tontine » dérive du nom du Napolitain Lorenzo Tonti, qui inventa, au XVII<sup>e</sup> siècle, un système de rente viagère, « tontine de survie », avec pour objet de mettre en commun des fonds destinés à être partagés entre les sociétaires survivants à une époque déterminée d'avance, ou à être attribués aux derniers d'entre eux. En 1653, ce système fut

---

<sup>1</sup> Laurence Fontaine, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*. Gallimard, Paris, p.10.

proposé comme outil d'emprunt public par Mazarin au Parlement, qui commença d'abord par le refuser. A partir de 1683, les tontines publiques et privées connurent en Europe un faible développement jusqu'à nos jours, où les pratiques tontinières existent encore dans certains milieux financiers ou mutualistes, mais sont restées relativement rares.

C'est par analogie que le terme « tontine » est appliqué de manière générale aux pratiques d'épargne rotative observées notamment en Afrique, où elles sont très répandues et connaissent un essor particulier depuis les années 1980. Le mot « tontine » est aujourd'hui utilisé communément pour désigner un vaste ensemble de pratiques variées fonctionnant sur le principe de la cotisation rotative et réciproque au sein d'un groupe ou d'un réseau. On peut donc définir une tontine comme suit : une association ou un réseau, formé autour d'un noyau de participants qui mettent régulièrement en commun des biens pour en redistribuer la somme à tour de rôle à chacun des membres du groupe ou du réseau.

A titre d'exemple, on peut prendre un groupe de 18 personnes, qui cotiseraient 100 euros par mois pendant dix-huit mois, et permettrait chaque mois à un participant différent de recevoir une somme de 1800 euros. La pratique des tontines permet ainsi de débloquer à chaque tour de tontine, au profit d'un bénéficiaire différent, un crédit ou une épargne, selon sa position dans le cycle. Le premier est en effet dans une situation semblable au crédit puisqu'il touche la somme avant d'avoir cotisé pour les autres, les derniers sont plutôt dans une situation proche de l'épargne, ayant cotisé 18 mois pour les autres avant de percevoir le tout. Ces groupes de cotisants ont donc aussi été qualifiés de ROSCA (Rotating Saving and Credit Associations) par le chercheur anglais FJA Bouman (1995) ou AREC en français (Association Rotative d'Epargne et de Crédit).

Les opérations financières qui y sont réalisées incitent en effet à vouloir les comparer aux services bancaires, mais la réalité des pratiques d'épargne rotative dépasse de loin les fonctions financières ainsi définies. Le capital tontinier n'est d'ailleurs pas vraiment considéré comme un crédit, il s'agit pour celle qui le reçoit plutôt de son propre argent, d'un droit perçu plus ou moins tôt. L'ordre des tours est généralement décidé par tirage au sort, avec des aménagements négociables en cas de besoin urgent d'une des membres. Chaque cotisation est plutôt perçue comme un don ou un contre don réciproque, et c'est la notion de dette obligatoire, vecteur de lien social, qui relie entre eux les membres de la tontine. La clef de voûte du système repose uniquement sur l'honneur et la réputation des membres. Si une femme fait défaut à une tontine elle sera exclue des échanges économiques et symboliques de sa communauté, ce qui correspond à une mort sociale. L'obligation de payer sa cotisation dans une tontine l'emporte sur toutes les autres obligations de dépenses solidaires (soutien à

parent ou à un voisin, règlement d'une dette chez le commerçant, règlement d'une dette cérémonielle...). C'est l'obligation de donner, rendre et recevoir, soulignée par Marcel Mauss dans son célèbre *Essai sur le don*, qui est à l'œuvre dans les tontines. Elles correspondent à la mise en œuvre d'une imbrication dynamique des sphères économiques, sociales et symboliques de l'activité humaine.

## **I.2) Tontines et liens sociaux :**

La participation aux tontines est très importante pour les femmes d'Afrique de l'Ouest adultes, et demeurent dynamique en contexte migratoire. C'est la marque d'une certaine responsabilité sociale et d'une réalisation de sa féminité. La majorité d'entre elles participent à au moins une tontine, si ce n'est à plusieurs. Les personnes avec lesquelles on s'allie par cette pratique représentent un capital social important. Elles appartiennent à un réseau défini selon plusieurs cercles de sociabilité distincts ou combinés. Mariama, originaire du Mali installé en Région parisienne, décrit par exemple son implication dans les tontines : « J'ai presque 5 ou 6 tontines mais pas avec les mêmes gens. L'une, c'est avec les femmes de ma famille, de mon côté, du côté de mon père. J'en fais une aussi avec la famille de mon mari. J'en fais une aussi avec toutes les familles Touré du village seulement. Il y en a une autre que je fais avec mes copines, mes copines de Paris, parce qu'avant j'habitais à Paris... ».

Les groupes et réseaux de cotisations voient le jour dans des milieux d'interconnaissance déjà fortement intégrés socialement, mais sont aussi le moyen de renforcer cette intégration, chacune étant dans une position de crédit par rapport à l'autre, et les relations de dépendance et le lien social s'en trouvent renforcées. Ces milieux sont principalement ceux de la parenté, du voisinage, et du travail.

La famille (parenté et alliance), tout d'abord, reste le milieu privilégié de la constitution des tontines féminines africaines. Au Mali, les tontines se mettent en place le plus souvent au sein des *balimaya ton*, de *balimaya*, parenté et *ton*, association de classe d'âge. Il s'agit généralement de réunir toutes les femmes d'un même patronyme, et toutes les épouses de leurs frères (ce qui permet de marquer symboliquement l'intégration d'une femme dans la famille de son époux). Cette parenté peut également être élargie et reconstituée au gré des convenances.

PLANCHE 1 : Les segments constitutifs de Balimaya Sacko Ton, Bafoulabé, mai 2008.

Si on prend l'exemple du Balimaya ton Sacko à Bafoulabé, ville du Nord Mali où je réalise mes enquêtes, ce groupe correspond à une homonymie entre 5 familles du village, portant le même nom mais descendant de 5 segments différents dont la parenté n'est pas réelle mais réinventée et vécue au sein du groupe. Ce groupe comprend les épouses des Sacko, les femmes de patronymes Sacko, les filles de Sacko par leur mère, à celles-ci se sont ajoutées des alliées (co-épouse, mère de la co-épouse ou simple amie). Ce groupe réunit au total 48 membres qui cotisent 2000 francs cfa mensuels. Certaines peuvent cependant avoir plusieurs pieds dans la tontine, c'est-à-dire qu'elles cotisent 4000 francs cfa par mois, mais touchent le total à deux reprises, on appelle cela « avoir deux pieds ». En contexte migratoire, également, comme le souligne d'ailleurs Catherine Quiminal : « Lorsque les femmes africaines se lancent dans des activités économiques incluant des personnes résidant dans leur pays d'origine, c'est principalement par le truchement des réseaux familiaux, d'une parentèle féminine reconstituée, qu'elles opèrent »<sup>2</sup>.

Si la parenté joue un rôle primordial pour la création de tontines, les relations de travail et de voisinage interviennent aussi tout naturellement dans le recrutement tontinier. Ainsi Mariama a monté à Paris une tontine avec ses voisines de quartier, à laquelle elle participe toujours malgré son déménagement, cas de figure assez fréquent. Certaines tontines demeurent opérationnelles des dizaines d'années après une expérience de vie commune.

Dans le milieu du travail, il existe également des tontines entre salariés d'une même entreprise ou institution, y compris dans les banques, (ce qui conforte des chercheurs comme Shirley Ardener dans l'idée que les tontines remplissent beaucoup plus que des fonctions bancaires <sup>3</sup>). On peut aussi entrer dans la tontine de famille d'une de ses collègues de travail, et plusieurs cercles de relation peuvent ainsi se combiner pour la constitution d'une tontine.

Je propose ici d'observer de près les liens sociaux qui ont prévalu à la création de cette tontine regroupant des femmes originaires de Kayes et vivant en région parisienne.

PLANCHE 2 : Liens sociaux prévalant à la constitution d'une tontine des Kayésiennes d'origine khassonkés à Paris, données recueillies en septembre 2008.

---

<sup>2</sup> C. Quiminal, « Genre, territoire et exclusions », in *Journal des anthropologues* n°59 : *Les territoires de l'altérité*, 1995.

<sup>3</sup> Shirley Ardener, « Women making money go round : ROSCA's revisited » in *Money-go-rounds, the importance of rotating savings and credit associations for women*, Berg, Oxford, 1995.

J'ai interrogé tous les membres de ce groupe séparément pour savoir par le biais de quel membre elles avaient chacune intégré la tontine, car le processus est bel et bien cooptatif, et quel était le type de lien qui la reliait à cette personne. Lorsque plusieurs types de relations se combinent dans la définition d'un lien (parenté plus voisinage par exemple), j'ai choisi de ne retenir que la première citée, souvent la plus déterminante. J'ai volontairement placé au centre le numéro 16, qui m'a été présentée comme la personne ayant pris l'initiative première de la création d'une tontine dans ce milieu kayésien khassonké à Paris. On notera que la relation de celle-ci avec les numéros 12 et 13, qui sont deux co-épouses, d'un cousin germain de son propre époux, apparaissent déterminantes. On remarquera aussi que la Présidente du groupe, (le numéro 14) n'occupe pas une position nodale dans le réseau, ce qui lui permet, ainsi que son âge avancé, d'arbitrer de manière relativement impartiale le règlement de la tontine.

Je voudrais aussi souligner que les relations mises en exergue ici sont celles qui ont prévalu au moment de la création de la tontine il y a vingt ans. Aujourd'hui des liens forts de dépendance ont émergés du fait de cette tontine, qui suscite des réunions mensuelles. Ainsi le numéro 14, la Présidente, et le numéro 20, la griotte (chanteuse de louanges) du groupe, entretiennent aujourd'hui une relation très forte de dépendance, alors qu'elles ne se connaissaient pas, sinon de nom, avant la création de la tontine. Aujourd'hui quoi qu'il en soit cette tontine correspond à une *clique* en ce sens que chaque membre est en relation d'interconnaissance et d'échange avec les autres.

Il est évident que toutes les tontines sont des cliques si on prend l'échange comme critère de qualification du lien, cette donnée change cependant si on prend comme critère l'interconnaissance. En effet il existe des tontines pour lesquels chacun des membres n'est pas en relation avec les autres, mais l'intermédiation s'effectue par des personnes : les gérantes. J'ai appelé ce type de tontines « impersonnelles », et souligné leur existence aussi bien en France qu'au Mali. En bambara cette pratique est appelée « pari » et peut donc se réaliser à l'intérieur d'une association ou bien à l'exclusion de toute idée de groupe. L'argent passe alors par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs gérantes qui rassemblent un capital à partir de leurs connaissances, et mettent en commun des cotisations pour en redistribuer la somme. Une informatrice me définissait d'ailleurs justement la tontine comme étant : « un groupe de personnes qui se font confiance par l'intermédiaire d'une ou deux ou trois personnes ». L'argent circule au fil des réseaux de relations. Une autre raconte comment elle fait parvenir sa cotisation à une gérante, dans le cadre d'une tontine de famille : « J'envoie

l'argent, je le donne au père, il le donne à son oncle, son oncle, il le donne à sa femme. L'argent passe comme ça, de main en main. ». Le réseau s'affranchit des limites que l'espace impose, il met en contact par l'échange ceux que le territoire sépare, ceux qui ne se côtoient pas au même moment dans le même lieu.

PLANCHE 2 : Liens sociaux, canaux de circulation des cotisations, tontine impersonnelle soninké à Paris, données recueillies en 2005.

Rokia explique : « Je suis rentrée dans cette tontine par l'intermédiaire de Rokia, mais même Rokia, elle ne connaît pas la gérante. C'est une nièce qui la connaît. C'est elle qui a parlé à Rokia et moi, pour savoir si on veut rentrer là-dedans »

### **I.3) Un endettement mutuel institutionnalisé :**

Le système des tontines implique donc au sein des groupes, ou des réseaux et dans la sociabilité féminine africaine en général en endettement mutuel institutionnalisé. Ce modèle correspond, en un sens à l'idéal que défend Panurge, dans le *Tiers Livre* de Rabelais <sup>4</sup>. Un endettement généralisé crée une dépendance mutuelle, vecteur d'harmonie et de paix sociale. Cependant les réticences de Pantagruel, quant aux querelles et mensonges, induits par le crédit trouvent également un écho dans les cris et disputes des femmes lors des réunions, qui derrière une solidarité à toute épreuve, n'ont de cesse de se chamailler et de se jalouser, puis de rire et se réconcilier.

Dans *L'économie morale* de Laurence Fontaine, l'endettement est présenté comme à la fois appartenance à une communauté sociale, et manifestation de la pauvreté. L'endettement mutuel institutionnalisé par les tontines est plutôt manifestation de réussite. En Afrique, la réussite se définit par un ensemble de relations sociales, comme le signifie Christophe Wondji : « ce qui prévaut dans la richesse, c'est sa finalité sociale et culturelle non sa finalité économique . L'homme riche est celui qui élargit ses rapports sociaux en utilisant les moyens dont il dispose : il doit donner pour recevoir »<sup>5</sup>, ainsi s'impose un impératif de circulation ou de redistribution au sein du lignage ou du clan. D'où certains travers, que l'on dénomme, un

---

<sup>4</sup> Rabelais, *Tiers Livre*, chapitre 3, cité par Laurence Fontaine, in op.cit,2008, p.49.

<sup>5</sup> Christophe Wondji, « La mentalité à l'égard de l'argent : analyse de la notion de richesse dans les cultures africaines », Bulletin de l'IFAN CH.A.Diop, DAKAR, Spécial cinquantième de l'IFAN T.47, sér.B, n°2, 1996, pp.177-186. (p.177)

peu rapidement peut-être, « corruption ». Par opposition : « toute richesse qui ne se manifeste pas socialement sous la forme de dons généreusement distribués est l'expression d'une pauvreté du cœur et de l'esprit donc de l'homme. » Dans cet optique le fait d'être endetté ou dans une situation de crédit mutuel incessant représente, comme dans l'Europe préindustrielle, et peut-être plus encore, un lien fort, il n'est pas signe de pauvreté, mais bien au contraire d'intégration et de solvabilité. L'économie morale, qui encadre la création des tontines, est régie par un impératif de circulation incessante de l'argent, qui ne doit en aucun cas stagner et s'accumuler au risque de s'éteindre ou de disparaître, il est comparable en ce sens à un flux vital <sup>6</sup>. Ainsi dans les tontines l'argent est épargné, capitalisé sans pour autant être immobilisé, ce qui, contrairement au placement bancaire, correspond à l'idéal de circulation.

Le tour de tontine (la somme de toute les cotisations remise à l'une des membres) peut être sollicité pour régler un problème (payer des frais de santé, ou de cérémonie), mais également perçu à échéance normale et simplement placé dans l'achat de bétail, de bijoux, d'immobilier, dont la revente pourra constituer un secours en cas de problème, ou encore investi dans des semences, des céréales, un fond de commerce, un outil de travail ... Le crédit n'est pas alors perçu comme pour faire face à un problème ou un manque, mais comme un avoir régulier, permettant de disposer d'un petit capital. Bintoue répond ainsi à la question récurrente de pourquoi ne pas utiliser le système bancaire : « C'est que le crédit dans une banque, on a l'impression d'être dans les difficultés, alors que quand on est dans les tontines, on a l'impression de faire ce qui est normal. ». L'endettement mutuel, crée du lien, il structure la société, s'inscrit dans une temporalité cyclique et régulière.

Pour le monde paysan européen Laurence Fontaine décrit également un endettement structurel. La différence réside dans le fait que l'endettement généralisé qu'elle décrit repose sur des liens sociaux structurants mais hiérarchiques, les créanciers sont (après la famille) la bourgeoisie marchande et l'élite nobiliaire. Pour les femmes africaines le premier cercle des créanciers (après la famille également) est constitué par leurs égales, voisines et amies d'un même âge, et du même statut social, réunies en groupes de tontine.

En un sens le système français de sécurité sociale, repose également sur cet idéal d'endettement mutuel, il est encore plus généralisé, et à la différence des tontines n'exclut presque personne. Il est simplement anonymisé, ce qui, comme le souligne Alain Supiot dans

---

<sup>6</sup> Michael Rowland, « Looking at financial landscapes : a contextual analysis of ROSCAs in Cameroon » in Money go rounds op.cit, p.111-125.

la conclusion de son livre <sup>7</sup>, le vide de son sens générateur de lien social vécu. Il est intéressant en effet de comparer le système de protection sociale républicain au système africain, sachant qu'en Afrique le développement des Etats ne propose pas de modèle centralisé concurrentiel à celui de la tradition toujours en vigueur, notamment pour les retraites. Il n'y a pas non plus de levée d'impôt. Les personnes actives prennent directement en charge leurs parents, qui les ont nourris jusqu'à l'âge de trente ans et se reposent ensuite à leur tour <sup>8</sup>. La dette ascendante est là aussi structurelle, un adulte de plus de trente ans est dans l'obligation de donner très régulièrement une part importante de ses revenus à ses parents, c'est ce qui pousse certains jeunes chômeurs à chercher un revenu au-delà des frontières de leur propre pays appauvri. Ce système est hérité d'une société paysanne, où l'on travaillait aux champs entre trente et soixante ans pour prendre en charge les inactifs (enfants et vieillards), avec la certitude d'être pris en charge à son tour. Le fait d'avoir beaucoup d'enfants constitue une garantie supplémentaire<sup>9</sup>.

Dans cette idéologie d'endettement mutuel personnalisé, les tontines fonctionnent quant comme un système de protection sociale face à la maladie, le vol ou la faillite. A chaque levée, une part de la somme rassemblée est prélevée (généralement l'équivalent d'une cotisation) et conservée dans la caisse du groupe. Cette caisse remplit deux fonctions : caisse de secours et fond de prêt. Si l'un des membres ou ses enfants rencontrent un problème (hospitalisation, ordonnance, vol, incendie ...) et qu'ayant déjà perçu son tour elle ne peut le solliciter, celle-ci demande à l'ensemble ou à la gérante, l'autorisation de prélever ses besoins dans la caisse. Ceci est généralement accordé, sans exigence de remboursement. Par ailleurs, la caisse remplit également une fonction de fond de prêt pour les petits commerces des membres (vente de légumes au marché, de bois, de vêtements), auquel cas si on emprunte à la caisse pour raison de commerce, on doit rembourser à échéance fixe avec un intérêt de 10 % (taux fixe et semblable dans la majorité des tontines). Ainsi la caisse n'est jamais vide et a plutôt tendance à fructifier, certains groupes prospères la dépose sur un compte bancaire. Enfin pour les dépenses cérémonielles (dot des garçons, trousseau des jeunes filles, frais de mariages, baptêmes...) les groupes de tontines représentent également une garantie, puisque si l'une des membres doit faire face à des frais de cérémonie importants, elle peut toujours

---

<sup>7</sup> Alain Supiot, *Homo Juridicus, la fonction anthropologique du droit*, éditions du Seuil, Paris, 2005.

<sup>8</sup> Claude Meillassoux présente ce système dans *Femmes Greniers et Capitaux*.

<sup>9</sup> Pour une description plus fine et complète de ce système, cf C.MEILLASSOUX, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris : l'Harmattan, 1991 chapitre ???



solliciter le tour, si elle ne l'a pas perçu, mais dans tous les cas s'opère une solidarité spontanée et l'ensemble des membres cotise en général 500 à 1000 francs cfa chacune pour la soutenir. De même une femme percevra systématiquement après un accouchement son tour de tontine, plus une cotisation de 1000 francs de chaque membre le mois suivant son accouchement. Les femmes cotisent ainsi par solidarité et à charge de réciprocité.

Pour conclure cette description sommaire de l'économie morale des tontines, comme endettement mutuel généralisé, il faudrait éviter l'angélisme et ne pas idéaliser comme Panurge cette version encadrée dans le social de l'économie. Pour participer au débat et répondre avec Laurence Fontaine à sa problématique, je dirais à la lumière de l'Afrique contemporaine, que la réalité des tontines exclut catégoriquement les plus pauvres, généralement géographiquement instables et insolvables. Au village comme en ville, les femmes qui participent aux tontines sont celles qui ont atteint personnellement ou par leur mariage un statut social et des revenus stables. Ceux-ci n'ont pas l'assurance de pouvoir cotiser régulièrement et personne n'accepterait leur participation à une tontine. Pas « crédibles », les plus faibles souffrent d'une exclusion sans issue. Ainsi comme dans l'Europe préindustrielle, dont Laurence Fontaine décrit l'Economie morale : « les plus démunis sont aussi les moins endettés »<sup>10</sup>.

## **II) L'Afrique de l'Ouest contemporaine et le micro-crédit :**

Définir la pauvreté est un exercice difficile, qui varie selon les contextes historiques et géographiques. Laurence Fontaine construit sa recherche à partir d'un constat pertinent et peut-être universel : « la pauvreté est un processus potentiel autant qu'un état, ce qui signifie que pour la comprendre, il faut non seulement étudier les mécanismes d'appauvrissement, mais aussi ce que les individus peuvent faire pour minimiser les risques, pour freiner et retarder la dégradation de leur condition dans les périodes de crise .» A partir de là, elle entre dans les réseaux de la dette pour montrer comment elle est à la fois protectrice dans un ensemble de solidarités et un facteur d'appauvrissement.

---

<sup>10</sup> Laurence Fontaine, op.cit p.31.

## **II.1) L'essor de la micro-finance en Afrique de l'Ouest contemporaine :**

A ce sujet le micro crédit en Afrique, perçu a priori comme une action de solidarité visant à contrecarrer le processus d'appauvrissement, est aujourd'hui l'objet de débats, le remboursement et les taux d'intérêt peuvent représenter pour certains bénéficiaires une véritable « corde au cou », dans les langues africaines un même mot sert souvent à désigner l'emprunt et la corde qui lie le bétail ...

La micro finance est apparue comme une relative nouveauté dans le domaine du développement au cours des années 1990. Elle se divise en trois secteurs d'activité :

-le secteur bancaire, qui est très sélectif en terme de garantie et atteint environ 10 % de la population dans la majorité des pays africains <sup>11</sup>.

- le secteur endogène, appelé plus communément informel, qui se développe en dehors de toute intervention et de tout contrôle externe (tontines, garde monnaie), qu'utilisent plus de 70 % de la population dans les pays d'Afrique, mais ses moyens restent limités et ses services sont souvent coûteux et risqués.

-face aux limites de ces deux premiers secteurs se développe depuis une trentaine d'année <sup>12</sup>, un secteur intermédiaire qui mêle intervention externe (sous forme de financement ou de transfert de modèles et techniques ...) et forte implication des bénéficiaires dans la définition ou la gestion de nouveaux systèmes financiers. Ce secteur touche environ actuellement 10 % de la population active, mais sa croissance est très forte (environ 50 % chaque année en termes de membres et de volume d'épargne et de crédit). Les principaux bailleurs de fonds sont surtout la Commission européenne, CGAP Microfinance, et Network/Banque Mondiale. La France, qui s'était beaucoup investie ces dernières années semble revenir en arrière en terme de volume d'aide et d'intérêt actuel. Pourtant le micro crédit est perçu comme une solution humaniste, encadrée dans le social, pour preuve la nomination de Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix en 2006.

Contrairement à l'opinion courante pourtant la micro finance ne s'adresse pas au plus pauvres. La définition de la pauvreté par opposition avec celle qu'on a donnée de la richesse, réside dans l'instabilité sociale et géographique, la non intégration dans un réseau d'alliés, la

---

<sup>11</sup> Dominique Gentil , Acteurs, normes et formes des régulations dans la micro finance, in Marc Levy (dir) : « Comment réduire inégalité et pauvreté ? », IRD Kathala Paris, 2002.

<sup>12</sup> 1ères COPEC (Coopérative d'Epargne et de Crédit) datent de 1956 au Ghana, 1963 au Cameroun, 1969 au Burkina, ???? au Sénégal, ???? au Mali)

non circulation de l'argent. En Afrique, ces personnes n'ont souvent pas plus accès au micro crédit qu'au crédit bancaire, car le micro crédit impose aussi certaines garanties, non financières mais sociales de remboursement.

La micro finance en Afrique fonctionne principalement avec les femmes parce que leur implication dans des systèmes tels que celui des tontines est signe de sérieux, de stabilité et de solvabilité assurant le remboursement. Cette préférence trouve une justification politiquement correcte et moderniste dans l'idéal d'autonomisation des femmes, considérées comme soumises en Islam. Ainsi dans de nombreux projets de micro finance mis en œuvre en Afrique, la garantie pour avoir accès à un micro crédit passe par la caution solidaire d'un groupe, bien souvent une association féminine, issue des groupes de tontines. Bien souvent même, le micro crédit est remboursé par un prélèvement sur la cotisation rotative des membres d'une tontine. La raison pour laquelle les femmes sont beaucoup plus impliquées dans les tontines que les hommes fait partie de mes hypothèses de recherche doctorale et appelle un long développement, qui ne trouve pas sa place ici. On pourra en parler lors des questions.

Les micro crédits accordés dans ce cadre aux femmes africaines n'interviennent pas en général comme devant permettre de faire face à un besoin ou un problème d'ordre sanitaire ou social. <sup>13</sup>Ce qui reviendrait à « enterrer une hyène en en déterrant une autre », soit à s'endetter pour régler des problèmes, ce qui revient à se créer de nouveaux problèmes <sup>14</sup>. Dans la micro finance l'argent prêté aux femmes intervient comme un capital, qui tend à être investi dans une activité génératrice des revenus, qui permettront à la fois de rembourser le crédit (et les intérêts s'il en est) et d'assurer un bénéfice aux femmes et à leur famille. En ce sens le micro crédit constitue bien un processus permettant d'améliorer les conditions de vie des femmes prospères. De fait l'argent constitue un capital, qui fait souvent défaut, alors que de multiples petites activités informelles de transformation de matières premières (couture, maraîchage, cueillette, vente au détail...) permettent plus ou moins facilement, on y reviendra, de « travailler l'argent », c'est-à-dire le faire fructifier.

C'est à ce stade qu'il me semble important, si l'on parle de l'essor de la micro finance en Afrique, d'aborder la question de l'intérêt. Dans le domaine du développement l'idée de micro finance part du constat que 3 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès au

---

<sup>13</sup> Pour poursuivre avec la comparaison implicite et non systématique que l'on fait entre l'Afrique et l'Europe industrielle, rappelons que d'après Laurence Fontaine les demandes de prêt ent

<sup>14</sup> Proverbe ouolof : « *Rey buki sule buki !* »

services financiers de base, or l'accès au capital est un facteur clé du développement local, indispensable pour lancer et consolider des entreprises. Christine Poursat (2001, p.273) définit la microfinance comme « l'offre de services financiers viables à une clientèle pauvre (composée notamment de petits travailleurs indépendants ou micro-entrepreneurs) qui n'a pas accès au service bancaire formel. ». Je ferai pour ma part une distinction entre micro finance et finance solidaire. La micro finance fonctionne comme le secteur bancaire à ceci près que les crédits accordés sont petits et les garanties demandées réduites à la caution solidaire d'un groupe. Mais la grande majorité des institutions de micro crédits pratiquent des taux d'intérêt entre 15 et 20 % du capital emprunté, y compris la Grameen Bank de Muhammad Yunus, dont le succès a ouvert la voie à de nombreuses initiatives louables. Les bénéfices générés servent à faire fonctionner l'institution et à en rétribuer les membres, et sont une solution pour créer de l'emploi. Cependant du point de vue des bénéficiaires, en tout cas celles que j'ai pu interroger au Mali en zone rurale comme urbaine (une quarantaine d'entretiens), ces taux d'intérêt sont trop élevés pour que l'activité générée puisse leur rapporter un bénéfice assuré. Et elles ont l'impression de : « travailler pour la banque ». Par opposition, la finance solidaire met à disposition un capital à faire fructifier, avec une exigence de remboursement mais sans intérêt ou très faible, pour couvrir les frais de fonctionnement

La question de l'intérêt ou de l'usure pour employer un terme plus moraliste a été au cœur de « la bataille des interdits » de l'Europe entre le XVe et le XVIIIe siècle, avant d'être laissée au libre-arbitre des contractants d'une dette, pour permettre l'essor du commerce et de la finance. Les fonds de prêt, ou pratiques mutualistes, que l'on a décrits sont encore aujourd'hui une occasion de débattre de la question dans le cadre des groupements féminins africains. L'Islam interdit strictement la pratique de l'usure, mais les femmes interrogées ont toutes jugé que leur pratique d'un intérêt au bénéfice du groupe était le moyen de faire une spéculation collectivement rentable donc acceptable. Ainsi ce n'est plus une personne ou une institution qui tire profit de la pratique du taux d'intérêt, mais le groupe lui-même et par son intermédiaire l'ensemble de ses membres y trouvent un bénéfice personnel (accès au crédit, investissement collectif ...). Ainsi l'Afrique contemporaine où se mêlent tradition holiste et religion musulmane crée les conditions d'une mutualité particulière, qui ne se trouve pas en contradiction avec les impératifs d'investissement et de progrès.

Au passage, il est intéressant de constater que le taux d'intérêt pratiqué par l'ensemble des groupements féminins dans le cadre de ces fonds de prêt est de 10 % , égal au plafond d'intérêt autorisé en Angleterre par un acte législatif en 1571.

L'opinion des femmes vis-à-vis des micro crédits est donc mitigée. Elles peuvent difficilement y avoir accès individuellement, et jugent les taux d'intérêt déplacés, ne souhaitant pas « travailler l'argent » pour quelqu'un d'autre.

## **II.2) Présentation d'une expérience de terrain : méthode, contexte et premiers résultats :**

J'ai eu lors de mon dernier terrain l'occasion de mettre en place un micro crédit dans le village où je fais mes enquêtes, ce qui m'a permis de me confronter directement à ces questions. Un ensemble de circonstances m'ont autorisée à utiliser les méthodes d'Anthropologie Appliquée, proposées par Roger Bastide dans son ouvrage publié en 1971, qui jette les bases d'une anthropologie praticienne, à la fois science et art d'une pédagogie du changement. Il s'agit de se faire l'acteur d'une ingénierie sociale acculturative.

Lors de mon travail de recherche au sein des groupements féminins, il est fréquent que les femmes demandent mon soutien pour trouver des sources de financement pour leurs activités. A Bafoulabé, parmi l'ensemble des initiatives collectives féminines, il y a 16 groupements structurés, qui ont officialisé leur pratique en se déclarant en tant qu'association et en obtenant un récépissé. Ces groupements font partie de la Confédération des Associations Féminines et ONG du Mali (CAFO). Ils ont pour la plupart une activité génératrice de revenus (pépinière, aviculture, culture d'hivernage, maraîchage, fabrication de savon). Pour prendre deux exemples, voici comment elles s'organisent. Il y a un groupement, nommé *Tieseri*, ce qui signifie s'attacher un foulard autour de la ceinture, expression populaire, d'une signification comparable à celle de : « se remonter les manches » en français. Ce groupe gère le balayage et le ramassage des ordures à Bafoulabé. Le ministère de l'environnement leur a fait au départ un don de poubelles et de deux charrettes. Chaque famille de Bafoulabé paie 700 francs cfa par mois, pour la location d'une grosse poubelle, le ramassage des ordures et le balayage des places publiques. Ce sont les femmes du groupement qui balaient ensemble les places chaque dimanche, tandis que le ramassage des ordures est assuré tous les jours par deux employés, payés 30 000 cfa par mois par le groupement. L'association Nyeleni, du nom d'une figure féminine de la tradition orale, connue pour sa vaillance et son travail acharné dans les champs, regroupe elle 24 femmes qui gèrent ensemble quatre poulaillers par groupe de 6. Elles sont parties d'un prêt de 500 000 cfa en 1993 qui leur a permis d'acheter des moutons et de les engraisser pour la Tabaski. Avec le bénéfice réalisé et après avoir remboursé le prêt, elles ont acheté des poules et fait installer des poulaillers. Dans chaque

groupe, chacune des femmes prend un tour de garde de cinq jours, durant lesquels elle vend les œufs pour son bénéfice en reversant 10 % à une caisse commune pour l'entretien et l'achat de nouvelles poules. Ce projet vise notamment à pallier la faible production d'œufs à Bafoulabé.

Malgré leur motivation au travail et leurs capacités d'organisation économique (système des tontines, fond de prêt rotatifs avec intérêts), ces associations féminines rencontrent encore des difficultés économiques, matérielles et climatiques qu'elles ont du mal à dépasser seules (manque d'investissement pour le lancement d'activités génératrices de revenus, et d'outils performants pour la culture et l'élevage, inondations saisonnières...). On perçoit à travers ces deux exemples, et cela se vérifie pour les autres, que les groupements ont besoin d'un capital de départ pour s'investir dans un projet à plus ou moins long terme. Dans le premier cas il s'agit d'un financement gouvernemental, dans le deuxième cas la mise à disposition d'un capital a permis la réalisation de bénéfices constitutifs d'un investissement.

Pour répondre à leur demande de soutien, j'ai prospecté auprès de la Fondation Arcelor Mythal par l'intermédiaire de mon cousin cadre commercial. Celle-ci a répondu par la négative, pour la raison simple que pour assurer leur image de marque, ils n'investissent que dans des projets solidaires situés dans des pays où se trouvent leurs exploitations minières. Pour pallier à cette défaillance et désireux d'investir un peu d'argent dans la solidarité internationale, mon cousin a choisi de prêter lui-même un capital de 1500 euros, un million cfa, aux femmes de Bafoulabé, pour une période de trois ans. Elles disposeront elles-mêmes des bénéfices réalisés pour investir dans leurs activités. Elles prennent en charge les frais bancaire et de transfert. On notera au passage que pour cette première expérience nous n'avons pas tenu compte des cours de l'inflation pour le remboursement. Celui-ci était en effet trop difficile à calculé dans le contexte actuel et à Bafoulabé.

C'est ainsi que je suis repartie cette année sur mon terrain avec un petit projet de finance solidaire à mettre en place. Ceci s'est avéré assez opportun dans le contexte économique actuel de la petite ville de Bafoulabé. Située au Nord Est du Mali, au Sud de la ville de Kayes, sur les bords du fleuve Sénégal en pays Khassonké, cette ville qui vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage, a connu dernièrement des difficultés avec ses institutions financières. Comme institution de crédit, une Caisse Communale, appelée Buntu, littéralement « le grenier », avait été mise sur pied en 2000. Environ 700 sociétaires dont les groupements féminins y avaient déposé leur capital. Le Buntu pratiquait des prêts accordés sur décision d'un Comité de Crédit à ses sociétaires. Les taux d'intérêt pratiqués étaient de 19 ou 14 % selon l'échéance. En 2005, la Caisse contenait environ 16 millions, dont une grande

partie a été détournée par le Président du Comité de Crédit. Les locaux qui avaient été donnés au Buntu par la Mairie sont maintenant occupés par un bureau de la Banque Internationale malienne, qui paie mensuellement un loyer au Buntu. Il y a aujourd'hui un fond de 3 millions dans la caisse, avec de nombreuses et importantes dettes envers les sociétaires, les groupements féminins ont pour beaucoup perdu leur capital dans cette affaire. Le coupable a fait six mois de prison avec obligation de rembourser. Il travaille actuellement à Kayes comme enseignant et il semble qu'il ne verse toujours rien à la caisse. Un nouveau Comité de Crédit a été mis sur pied pour relancer le Buntu, mais la confiance des villageois de Bafoulabé et des environs paraît difficile à regagner. Le Buntu est en *stand by*, les groupements n'espèrent que vaguement récupérer un jour leur mise.

Il y a également un fond de prêt qui avait été alloué aux femmes de Bafoulabé en janvier 1998 par un homme politique. Il s'agissait à l'époque d'un don de 200 000 francs cfa en argent, et 200 000 francs cfa en mil. Les femmes ont stocké le mil pour le revendre à prix fort au moment de l'hivernage, et ont réalisé un bénéfice d'environ 100 000 francs cfa. Le total des 500 000 francs a été capitalisé pour créer un fond de prêt pour les femmes de Bafoulabé. Pour pouvoir accéder à un prêt, d'un montant de 50 000 ou 100 000 francs cfa, il faut être membre d'une des 16 associations féminines déclarées et représentées à la CAFO. Il est remboursable avec un taux d'intérêt de 10 % (toujours). Avant l'échéance était de six mois, elle a été prolongée récemment à un an. Aujourd'hui le fond a fructifié pour atteindre 1 million 300 000 francs cfa. ce qui est considérable . Deux problèmes majeurs se posent cependant aujourd'hui avec ce fond. Tout d'abord la gestion, au départ, a été confiée à un Comité de Crédit, mais a finalement été mobilisée par une seule femme. Celle-ci gère pratiquement seule le fond, elle l'attribue toujours aux mêmes personnes. Elle-même a beaucoup investi dans le commerce grâce à ce fond et les prêts qu'elle s'octroie. De fait elle a pu récemment construire sa propre maison et quitter son foyer polygame, ce qui n'est pas sans attirer les suspicions et jalousies des femmes. L'ethnologue n'a pas pour objectif de dégager ce qui est vrai, mais de rendre compte des situations telles qu'elles sont vécues par les intéressés. Par ailleurs, j'ai trouvé cette année les femmes très inquiètes au sujet de ce fond, en effet elles avaient obtenu le financement de départ grâce à une fédération d'associations située à Bamako, et qui leur avait fourni les papiers administratifs nécessaires à la perception du fond par cet homme politique. La fédération réclame aujourd'hui que l'argent lui revienne. La fédération affirme qu'elle entend récupérer le fond pour le placer à la banque et le faire fructifier. Les femmes de Bafoulabé jugent quant à elles que le fond fructifie très bien entre leurs mains. Elles sont actuellement en débat avec la fédération pour savoir si on leur réclame

la totalité du fond ou seulement la mise de départ. Les groupements féminins de Bafoulabé possèdent enfin une banque de céréales, elles achètent collectivement du mil pour le revendre au prix abordable à la population au moment où les prix du mil flambent du fait de la soudure. L'objectif de cette banque de céréales est de prévenir les famines, et le capital de cette banque est actuellement de un peu plus d'un million. L'argent est cependant voué à l'achat des céréales et n'est pas disponible pour le travail des femmes.

Le fond que j'apportais, avec la générosité de mon cousin et une association que l'on a créée pour cela, et que l'on a appelée ASEFAO (Association pour le Soutien économique aux Femmes d'Afrique de l'Ouest) était donc le bienvenu. Il fallait cependant mettre au point un roulement avec des objectifs et des échéances claires et consensuelles, pour éviter tous les types de travers énoncés ci-dessus.

Voici comment j'ai procédé. J'ai travaillé beaucoup avec la Présidente de la CAFO pour le Cercle de Bafoulabé, qui est une femme leader communautaire respectée et entendue par toutes les femmes de la commune (Bafoulabé, plus les villages environnants). J'avais moi-même une bonne connaissance des groupements du fait de mon terrain précédent. Deux nouveaux groupements avaient été créés à Bafoulabé même depuis mon dernier passage, et un groupement d'un village un peu éloigné s'était fait connaître pour me rencontrer. Il y avait donc dix sept groupements intéressés par le projet. J'ai souhaité une forte implication des femmes dans la définition des modalités de fonctionnement du fond de prêt. J'ai simplement apporté un fond pour aider les femmes dans leur projet collectif, et poser l'exigence de mon cousin, qui souhaitait savoir précisément dans quel type de projet l'argent était investi, ce qui impliquait un minimum de planification et n'a pas été le plus facile.

Au cours de plusieurs réunions informelles et deux Assemblées Générales (Présidente de groupements plus deux membres de chaque association) nous avons fini par définir par consensus les modalités.

#### PLANCHE 4 : Planification fond de prêt ASEFAO, Commune de Bafoulabé, république démocratique du Mali, 01/01/09

Des parts de 150 000 francs devaient être prêtées à 6 groupements (un autre verra très certainement le jour bientôt) pour six mois avec un taux d'intérêt de 10 %, à échéance de ce premier remboursement six autres groupements devaient bénéficier du prêt, puis encore six autres. A la fin de ce premier cycle d'un an et demi, un autre cycle devrait être relancé. Ce système permet que les groupements en attente de prêt fasse pression sur les groupements



débiteurs, afin que ceux-ci remboursent. L'idée est que les femmes préfèrent toujours s'acquitter des crédits plutôt que de mettre en danger la paix sociale de la ville. Les bénéfices générés seront quant à eux prêtés à des commerçantes du marché, afin qu'ils fructifient également. Au sein des groupements, les membres décident elles-mêmes d'investir cet argent dans leur projet collectif, ou de le prêter individuellement aux membres qui pourront en tirer un bénéfice pour elles-mêmes, et cotiser pour la caisse. Le tableau ci-dessous résume la répartition des prêts, les activités et bénéfices envisagés pour le premier cycle. Il a été cependant impossible de demander une projection de planification aux groupements qui percevront l'argent d'ici un an, car il leur est difficile d'envisager à si long terme les conditions d'un investissement favorable.

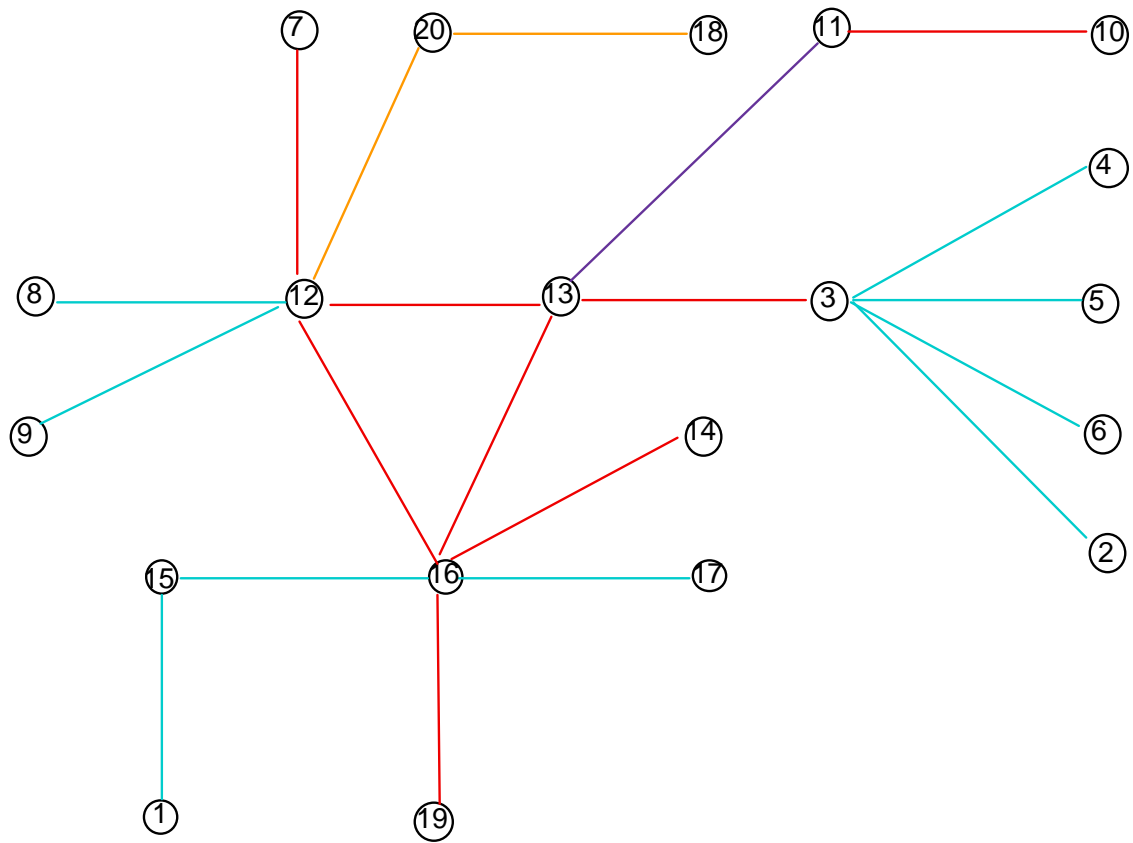
Un Comité de Crédit a été élu, et un compte bancaire ouvert, certaines dispositions ont été prises pour que personne ne monopolise la gestion du prêt ou ne détourne le fond : l'attribution des prêts a été planifiée à l'avance par tirage au sort, le livret du compte est conservé par la présidente, et la trésorière ne peut retirer de l'argent qu'avec ce document, une Assemblée Générale est convoquée à l'issue de chaque période de prêt de six mois ... Les intérêts estimés de ce fond de prêt à la fin du projet sont estimés à :

$$(1\ 000\ 000 - (900\ 000 \times (1 + 0,21^3)) - 100\ 000 = 494\ 405$$

Ces intérêts sont constitutifs d'un bénéfice pour la communauté des femmes de Bafoulabé, qui, armée d'une expérience supplémentaire, pourront alors peut-être relancer une Institution Financière viable pour assurer la prospérité du travail et du commerce des femmes dans la Commune.

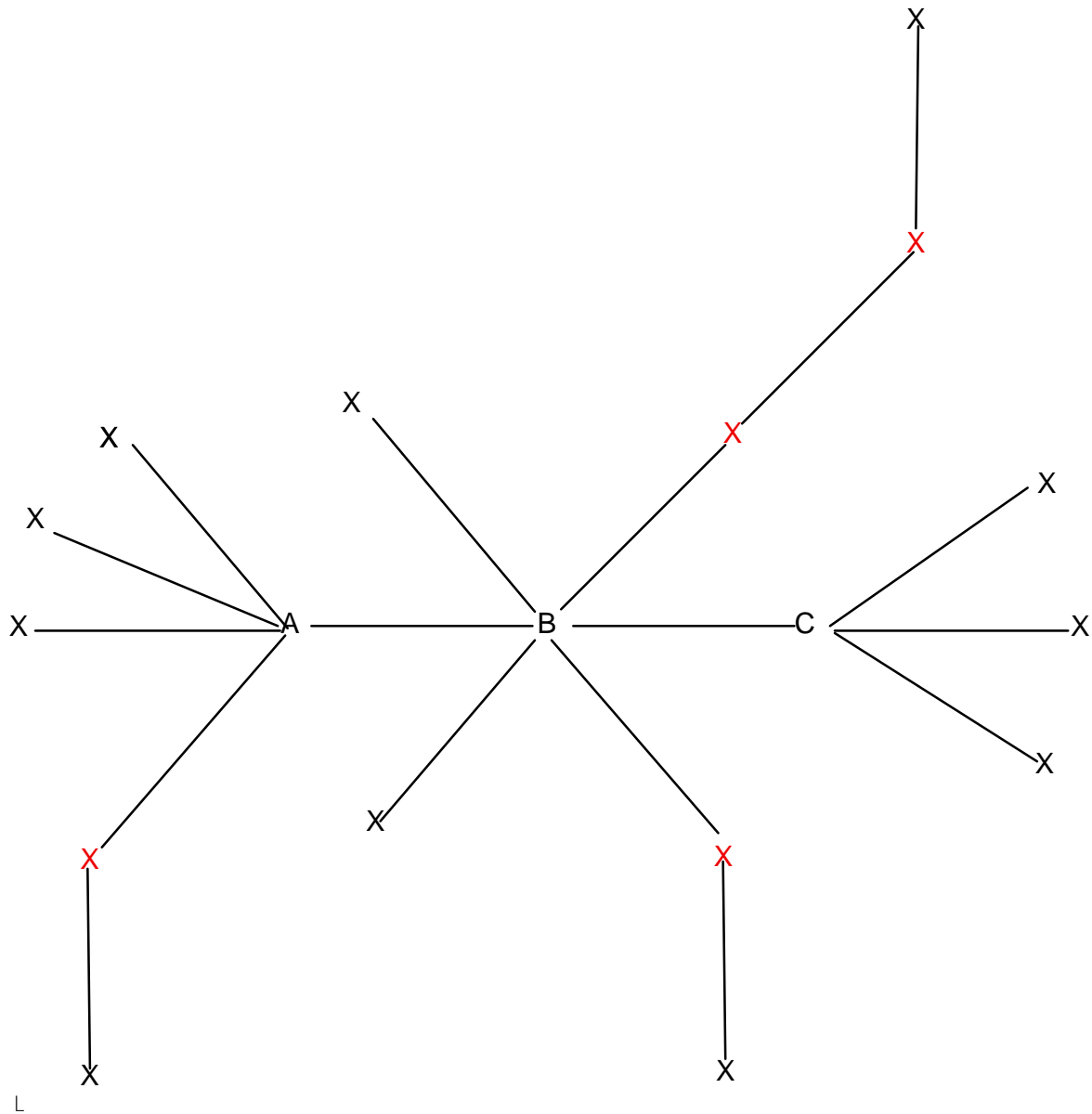
Nous sommes encore loin de l'heure du bilan de cette expérience, mais elles nous a permis de tirer quelques enseignements sur l'idée de micro crédit et sa viabilité. Cette dernière implique deux aspects complémentaires. Tout d'abord les modalités d'épargne et de crédit sont élaborées avec les intéressés et ne sont pas en contradiction avec les normes culturelles de la société, comme la conception de l'argent du pouvoir, du temps, de l'usure, des formes de garanties... D'autre part la viabilité financière passe par un juste équilibre des frais engagés, et les bénéfices générés pour les bénéficiaires, en ceci une approche mutualiste demeure fondamentale.

---



- Relations de parenté (parenté élargie, alliance)
- Relations de voisinage quartier Khasso à Kayes
- Relations d'interdépendance noble casté (diatigui) impliquant pl.génération
- Relations de travail en France

Planche 2. Liens sociaux prévalant à la constitution d'une tontine des Kayésiennes d'origine khassonkés à Paris, données recueillies en septembre 2008.



A.B et C = gérantes, cotisantes.

X = intermédiaires cotisantes.

X = cotisantes simples.

Planche 3. Liens sociaux, canaux de circulation des cotisations, tontine impersonnelle soninké à Paris, données recueillies en 2005.

Planche 4. PLANIFICATION FOND DE PRET ASEFAO  
COMMUNE DE BAFOULABE  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU MALI

CYCLE 1 : 01/01/09 au 30/06/2010

<i>Nom du groupe</i>	<i>Date crédit</i>	<i>Date rendu</i>	<i>Somme Prêtée</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Description du projet</i>	<i>Bénéfices envisagés</i>
<b>Balimaya Sacko</b>	01/01/09	25/06/09	150 000	15 000	Prêts individuels pour commerce : 2 groupes de volontaires sur 3 mois.	Environ 6000 par personnes + 15 000 pour la caisse du groupe.
<b>Diama Digui</b>	01/01/09	25/06/09	150 000	15 000	Prêts individuels aux 25 membres pour fond de commerce.	Environ 6000 par membre.
<b>Benkan</b>	01/01/09	25/06/09	150 000	15 000	Prêts individuels pour commerce : 2 groupes de volontaires sur 3 mois.	Environ 6000 par personne + 15 000 pour la caisse du groupe.
<b>Sabali</b>	01/01/09	25/06/09	150 000	15 000	Prêts individuels pour commerce : 3 groupes de volontaires sur 2 mois.	Environ 5000 par volontaires + 30 000 pour la caisse du groupe.
<b>Champion</b>	01/01/09	25/06/09	150 000	15 000	Achat groupé et stockage de mil, sorgho, arachides.	Revente en juin selon les cours bénéfices partagés entre les membres et la caisse du groupe.
<b>Denba</b>						

<b>Nyouma</b>	01/01/09	25/06/09	150 000	15 000	Fabrication et revente sels et aliments bétails.	Bénéfice partagé entre les membres et la caisse du groupe.
////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////
<b>Tieseri</b>	01/07/09	25/12/09	150 000	15 000	Prêt pour 3 mois à deux groupes de volontaires pour commerce.	Bénéfice pour chaque volontaire et 15 000 pour la caisse du groupe.
<b>Laydou Saramaya</b>	01/07/09	25/12/09	150 000	15 000	Investissement dans un projet collectif de pépinière, déjà en place.	Revente des plants fin septembre, bénéfices partagés.
<b>Nyeleni</b>	01/07/09	25/12/09	150 000	15 000	Aviculture, achat de pondeuses et de poulets de chair.	Vente d'œufs et de poulets, bénéfices partagés.
<b>Badenya Blo</b>	01/07/09	25/12/09	150 000	15 000	Champ collectif d'arachides, achat semence et outils.	Récolte en décembre, bénéfices partagés.
<b>Balimaya</b>	01/07/09	25/12/09	150 000	15 000	Champ collectif de riz, achat semences, et clôture.	Récolte en décembre, bénéfices partagés.
<b>Sabon Nyouma</b>	01/07/09	25/12/09	150 000	15 000	Champ collectif arachide, mil.	Bénéfices membres et caisse pour outillage.
<b>Prêt bénéfices</b>	01/07/09	25/12/09	90 000	9 000	Prêts individuels pour commerce.	Bénéfices débiteurs.
////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////	////////////////
<b>Balimaya Dioula</b>	01/01/10	25/06/10	150 000	15 000		

<b>Digui Sembé Nambalaya</b>	01/01/10	25/06/10	150 000	15 000		
<b>Digui Sembé Mali Sadio</b>	01/01/10	25/06/10	150 000	15 000		
	01/01/10	25/06/10	150 000	15 000		
<b>Sindya</b>	01/01/10	25/06/10	150 000	15 000		
<b>???????</b>	01/01/10	25/06/10	150 000	15 000		
<b>Prêt bénéfices</b>	01/01/10	25/06/10	189 000	18 900		

Remarques :

-Frais bancaires et transfert Western Union :100 000 cfa (partagés entre ASEFAO et Coordination des Femmes de Bafoulabé.)

-Lancement du deuxième cycle et planification après bilan le 28/06/2010 jusqu'au 01/01/2012.

-Dates Assemblées Générales : 28/12/2008, 28/06/2009, 28/12/2009, 28/06/2010, 28/12/2010,28/06/2011, 28/12/2011

-Bénéfices estimés à la fin du projet de 3 ans,  $(1\ 000\ 000 - (900\ 000 \times (1 + 0,21^3)) - 100\ 000 = 494\ 405$

environ pour les femmes de Bafoulabé.

---